



Mention legale sur un pv pour contester

Par **misterzzz**, le **08/11/2009** à **17:31**

Bonjour,
je viens de me faire verbalisé pour excès de vitesse on ma remis un pv ou il manque le numéro matricule et l'indication de son service de l'agent et la couleur du véhicule comme lu sur la toile ma question est simple puis-je le contesté? et ça pourrai aboutir?

merci de me répondre

Par **jeetendra**, le **08/11/2009** à **17:56**

bonsoir, contester avec de tels arguments ça n'ira pas chercher loin!!! (classement sans suite), bonne soirée à vous.

Par **Tisuisse**, le **08/11/2009** à **18:17**

Bonjour,

Mon confrère jeetendra a voulu dire classement sans suite de la contestation, pas classement sans suite du PV.

En effet, c'est vous qui avez été intercepté, même si certaines infos ne figurent pas sur

l'exemplaire qui vous a été remis, vous n'avez pas l'original du PV et rien n'empêche l'agent verbalisateur de compléter, tranquillement, à sa base, cet original.

Par **misterzzz**, le **08/11/2009** à **19:57**

ok merci